Renseignements pratiques

Droits d'inscription

Tarif normal: 150€

Gratuit pour les professeurs, maîtres de conférences, étudiants, jeunes chercheurs de l'Université de Strasbourg

Lieu du colloque

Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace 5 allée du Général Rouvillois 67000 Strasbourg Salle de conférence

Accès depuis l'aéroport

Prendre le train jusqu'à la gare centrale de Strasbourg

Accès depuis la gare

Tram C direction Neuhof Rodolphe Reuss Arrêt « Observatoire »

Demande de renseignements

Aurélie KRAFT

Université de Strasbourg

Fédération de recherche n°3241 11 rue du Maréchal Juin - BP 68 67046 Strasbourg cedex

Tél.: 33(0)3 68 85 87 81

Fax: 33(0)3 68 85 85 71 Courriel: aurelie.kraft@unistra.fr

Manifestation validée au titre de la formation continue des avocats
N° déclaration d'activité : 4267 04090 67

L'adhésion programmée de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (CDEH) a ouvert de nouvelles perspectives à la reconnaissance des droits sociaux fondamentaux dans l'UE. Les évolutions majeures qu'elle annonce ont fait l'objet d'un ouvrage* important du groupe de travail 'Transnational Trade Union Rights', qui analyse la pertinence de la CEDH pour la protection des droits des travailleurs et la jouissance effective des droits civils et politiques dans la relation de travail. Une attention particulière est accordée aux relations entre la jurisprudence de la Cour Européenne des droits de l'Homme et les autres jurisprudences européennes. Il est également question de la place que la Cour EDH accorde aux normes internationales.

La finalité originale du présent colloque est de présenter les conclusions majeures des travaux menés par certains contributeurs de cet ouvrage et de les soumettre au débat et à la critique d'éminents spécialistes européens des droits sociaux et des droits de l'homme. Les discussions seront enrichies par la présence de membres en exercice et de membres honoraires de la Cour européenne des droits de l'homme, du comité européen des droits sociaux et du comité d'experts pour l'application des conventions de l'Organisation internationale du travail.

* F. Dorssemont, I. Schömann, K. Lörcher (eds), The ECHR and the Employment Relation, Hart Publishing, 2013.

Comité scientifique :

Sébastien Touzé, Nicolas Moizard, Mélanie Schmitt (Université de Strasbourg) Filip Dorssemont (Université Catholique de Louvain)

Colloque

La convention européenne des droits de l'homme et la relation de travail

30-31 janvier 2014

Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace Salle de conférence



Traduction simultanée français / anglais



















30 janvier - Après-midi Du dialogue à la coopération : les enjeux pour les droits de l'homme au travail

Présidence : Luis Jimena Quesada, président du Comité européen des droits sociaux

14h Allocutions d'ouverture

14h15 Discours de Angelika Nussberger, juge à la Cour européenne des droits de l'homme

14h30 Les droits de l'homme au travail / les droits de l'homme et la relation de travail

Olivier de Schutter, Université Catholique de Louvain

15h Demir et Baykara, un arrêt emblématique pour les normes internationales du travail
Klaus Lorcher, European Trade Union Institute (ETUI)

15h30 Le dialogue entre le Comité européen des droits sociaux et la Cour européenne des droits de l'homme Jean-François Akandji-Kombé, Université Paris I Panthéon-Sorbonne

16h Pause

16h15 L'adhésion de l'UE à la Convention européenne Frédérique Berrod, Université de Strasbourg

16h45 Discutant : Jean Mouly, Université de Limoges

17h15 Discussion avec la salle

17h45 Fin des travaux

31 janvier - Matin

Du « travail » dans la Convention aux droits de l'homme au travail

Présidence : **Jean-Paul Costa**, ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme

9h De la « renaissance » de la servitude et du travail forcé ou obligatoire en France : l'enseignement de la Cour de Strasbourg Nicolas Hervieu, Université Paris 10

9h30 La liberté de (manifester sa) religion et le principe de neutralité après l'arrêt Eweida

Fleur Laronze, Université de Strasbourg

10h *La liberté d'expression au travail* **Dirk Voorhoof**, Université de Gent

10h30 Pause

10h45 Le principe d'égalité et de non-discrimination : la contribution de la Convention européenne des droits de l'homme **Niklas Bruun,** Université d'Helsinki et de Stockholm

11h15 Discutant : **Alexia Gardin**, Université de Lorraine (à confirmer)

11h45 Discussion avec la salle

12h15 Déjeuner

31 janvier - Après-midi

La Liberté syndicale : un défi pour la dichotomie entre droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels

Présidence : **Isabelle Schömann**. ETUI, coordinatrice du groupe Transnational Trade Unions' Rights (TTUR)

13h45 La liberté de fonder et d'adhérer à un syndicat Isabelle Van Hiel, Université de Gent

14h10 *Le droit de négociation collective* **Mélanie Schmitt**, Université de Strasbourg

14h35 *Le droit d'action collective* **Filip Dorssemont,** Université catholique de Louvain

15h Pause

15h15 Discutant : Antoine Jacobs, Université de Tilburg

15h40 Table-ronde « conclusive »

Présidence: Nicolas Moizard, Université de Strasbourg

Comment éviter une approche trop « atomisante » des droits de l'homme au travail et, particulièrement, une approche trop individualiste de la liberté syndicale ?

Comment améliorer le dialogue et la coopération entre juges, y comprises les Cours constitutionnelles qui disposent parfois de proclamations plus protectrices en matière des droits de l'homme?

Intervenants: Csilla Kollonay, Université d'Europe centrale, Budapest, ancien membre du comité européen des droits sociaux

Jeffrey Kenner, Université de Nottingham

Bruno Veneziani, Université de Bari

Pierre Lyon-Caen, membre de la Commission d'experts pour l'application des Conventions de l'OIT

17h Clôture du colloque